



COORDINATION POUR L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE ET A LA PAIX

Apprentissage des règles : Fiche n°9 **Charte de vie « Graine de Citoyen »**

Objectifs :

- Permettre à l'enfant de comprendre les règles de vie
- Élaborer une charte de vie avec les enfants
- Appliquer ces droits et devoirs : mise en œuvre de la charte
- Connaissances des risques en cas de non-respect des règles (sanctions, conséquences...)

Mots-clés : élaboration – charte – règles de vie – application

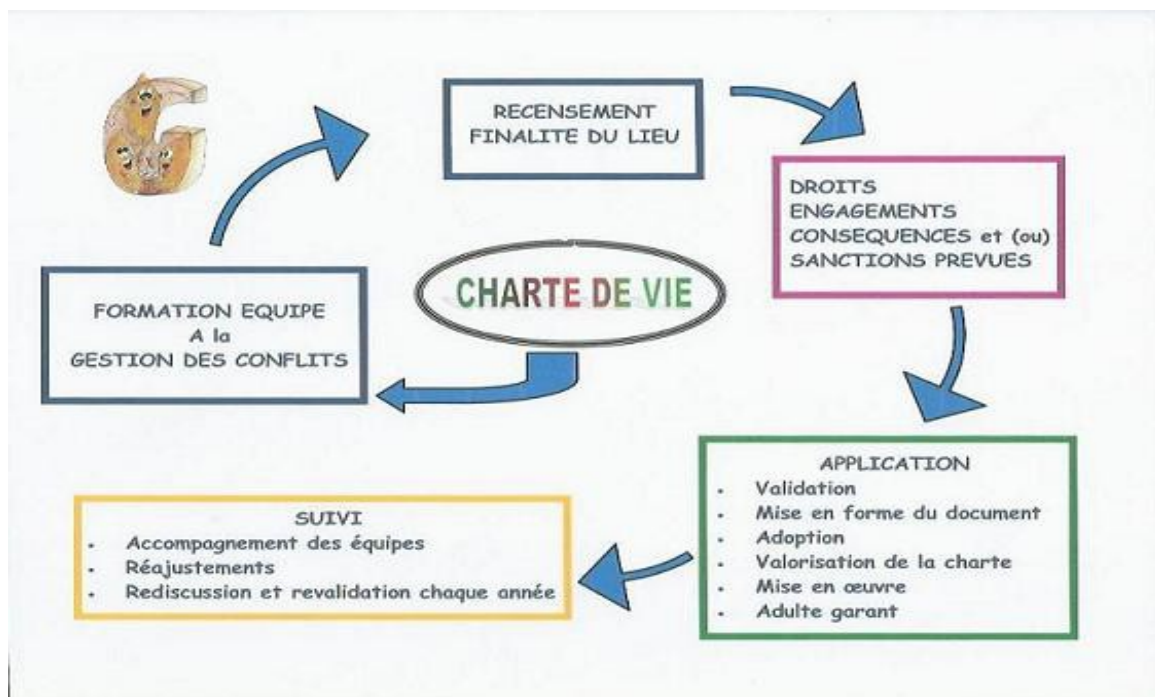
Type de fiche : atelier

Niveau scolaire : cycle 1 et 2

Nombre de séances : régulier

Source : Fiche proposée par Graine de citoyen.

 Graine de citoyen – 15 rue de Béjonnière – 49000 Angers – 06 25 95 83 98 -
grainedecitoyen@wanadoo.fr – <http://perso.wanadoo.fr/grainedecitoyen>





COORDINATION POUR L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE ET A LA PAIX

Rappels préalables :

- Les enfants ont besoin d'un cadre de référence clair et juste
- Des sanctions sont nécessaires en cas de transgression pour que l'agression subie soit reconnue pour la victime, et que l'auteur puisse réparer l'acte commis et ainsi réintégrer le collectif.
- Face aux transgressions, les adultes ont besoin d'intervenir de façon cohérente pour être crédibles.
- Pour être comprises et intégrées, les règles ont besoin d'être, non seulement, connues de tous, mais discutées et construites par tous.
- Les sanctions doivent être prévues et connues, à chaque transgression une réponse éducative, réparatrice ou privative existe.

Principes d'élaboration des chartes (cf. schéma) :

- Tous les enfants et adultes concernés par l'application de la charte doivent être associés à son élaboration.
- Les différentes étapes sont représentées sur le schéma et sont incontournables.
- La charte n'est jamais figée, elle peut être remise en discussion, modifiée et adaptée à tout moment avec la même procédure de validation. En tout état de cause, elles sont revalidées chaque année lors de la semaine de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.)¹.

Application :

- Lorsqu'elle est validée la charte doit être appliquée, les enfants se sont investis et attendent du concret. Il est donc nécessaire que tous les adultes se l'approprient et s'y réfèrent systématiquement. En cas de doute, mieux vaut vérifier avec l'enfant ce qui est prévu dans la charte que de donner une réponse instinctive parce qu'on ne sait plus ce qui a été défini.
- Au-delà du travail d'élaboration et du document finalisé à l'écrit, il faut la faire vivre, par la création de visuels simples (panneaux), d'outils pour apaiser les conflits (totem) ou gérer le volume sonore du bruit...A adapter à chaque structure, chaque groupe, chaque équipe.
- Toute difficulté rencontrée doit pouvoir être évoquée en équipe.

¹ 20 novembre 1989 : adoption de la CIDE par l'Assemblée générale des Nations-Unies
2 septembre 1990 : entrée en vigueur de la CIDE avec la ratification par 20 États
6 septembre 1990 : ratification de la CIDE par la France



COORDINATION POUR L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE ET A LA PAIX

Méthodologie d'élaboration

1 – Recensement auprès du public accueilli et encadrant des points positifs et des problèmes. TOUS

2 – Préciser la finalité du lieu, du temps. TOUS

3 – Groupes de parole ; inventaire des droits (droits fondamentaux et droits de confort) relatifs à la finalité du lieu. Quels sont mes droits pour atteindre cette finalité ? REPRESENTANTS OU travail de synthèse après réflexion menée dans chaque classe

4 – Quels devoirs dois-je respecter pour que ces droits soient satisfaits pour chacun ? Principe de réciprocité

Quelle conséquence ou sanction en cas de transgression ? REPRESENTANTS OU répartition des réflexions dans chaque classe

Proposition modèle

FINALITE du temps concerné : ex : pour le temps du midi: *Permettre à l'enfant de manger et de se détendre.*

Pour cela,

J'ai le droit, je peux	Donc, je m'engage à	Sinon, je risque (conséquences ou sanctions prévues)
<p>Les droits qui en découlent à discuter avec les enfants</p> <p><i>ex : le droit de manger dans de bonnes conditions</i></p> <p><i>ex : le droit de choisir le contenu de mon temps de récréation</i></p>	-	-

Nota Bene : À un droit ne correspond pas forcément un devoir. Par contre, chaque engagement correspond à un droit d'une part, à une sanction ou conséquence d'autre part.



COORDINATION POUR L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE ET A LA PAIX

Méthodologie d'application

- 1- Communication et validation par des différentes parties (enfants / adultes + familles)
- 2- Mise en forme du document
- 3- Adoption par la signature des différentes parties.
- 4- Valorisation de la charte
- 5- Mise en œuvre



Graine de citoyen – 15 rue de Béjonnière – 49000 Angers – 06 25 95 83 98 -
grainedecitoyen@wanadoo.fr – <http://perso.wanadoo.fr/grainedecitoyen>